



# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 5 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 28 novembre 2025	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Marie-Odile RAMELET
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 7/ Votants : 09	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
<b>Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i></li> <li>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2<sup>e</sup> adjointe au Maire</i></li> <li>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3<sup>e</sup> adjointe au Maire</i></li> <li>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller Municipal</i></li> <li>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i></li> </ul>	
<b>Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et représentés:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1<sup>er</sup> adjoint au Maire</i> – pouvoir donné à M. BONDIER Daniel (<i>jusqu'à son arrivée en cours de séance</i>)</li> <li>- Monsieur MESSAGER Christian – <i>Conseiller municipal</i> – pouvoir donné à M. CURNILLON Jean-Philippe</li> <li>- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i> – pouvoir donné à M. LACROIX Eddy pour la représenter (<i>à compter de son arrivée en séance</i>)</li> </ul>	
<b>Membres de l'assemblée délibérante absents excusés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i></li> <li>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>-</li> </ul>	
<b>Membres de l'assemblée délibérante absents et non représentés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i></li> </ul>	

## **Ordre du jour de la séance :**

- 1. Approbation du précédent procès-verbal**
- 2. Destination des coupes Exercice 2026**
- 3. Délivrance Affouage 2025 - 2026**
- 4. Recrutement en C.D.D. Heures de ménage à la mairie**
- 5. Repas des Ainés**
- 6. Informations /Questions diverses**

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

---

### **1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :**

Une rectification est demandée sur le procès-verbal de séance du 03 octobre 2025 : sur la partie travaux sur bâtiment mairie-école, Monsieur Jean-Philippe Curnillon, conseiller municipal et Président du SIVOS précise que si des travaux se font, ce sera à la Commune, propriétaire du bâtiment, de déposer une demande de subvention. Le SIVOS apporterait un fonds de concours dans un second temps.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **2. Destination des coupes Exercice 2026**

Monsieur le Maire expose la délibération des coupes de bois prévues pour l'année 2026, conformément au plan d'aménagement forestier. Les parcelles boisées proposées se situent :

- 7re : en haut du Mont Genezet, grumes sapin
- 8re : en haut du Mont Genezet, grumes sapin
- 12 i ; à proximité VC1, proche du SEDAN, peuplement irrégulier, elle est nouvellement inscrite au Plan d'aménagement. Il y a un important travail de nettoyage.

Le Conseil Municipal vote favorablement cette proposition à l'unanimité.

### **3. Délivrance affouage 2026 -27 – Délibération de principe**

En fin d'année prochaine l'affouage sera délivré sur la parcelle 12 i avec peut-être les 7 et 8 .

Un modèle de délibération est proposé par les services de l'ONF. Monsieur le Maire lit l'intitulé « exposé des motifs ». Ce texte donne le détail des surfaces boisées de la Commune, et des règles en vigueur concernant la pratique de l'affouage.

Le Conseil Municipal émet un vote favorable de principe. Les garants des bois et tarifs seront fixés l'année prochaine.

### **4. Recrutement en C.D.D. Heures d'entretien des locaux à la Mairie**

Monsieur le Maire expose que Madame Christelle Thuillot a fait part de son souhait de non-renouvellement de son Contrat à Durée Déterminée. Celui-ci est arrivé à son terme le 30/11/2025.

Le poste d'agent d'entretien des locaux, ouvert à raison de 2 heures par semaine pour les locaux de la mairie est vacant. Il nécessite de trouver un agent.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'information, et la valide à l'unanimité. Il autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches de recherches nécessaires, puis au recrutement du nouvel agent pour l'entretien des locaux.

### **5. Repas des Ainés**

Le traditionnel « repas des ainés » destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans, aura lieu, le 7 décembre prochain. A ce jour, on compte 71 repas dont 3 à emporter depuis la salle des fêtes. 4 colis

seront composés et portés aux personnes ne pouvant se déplacer. Des pots de confitures commandés à ELAN jardin pour offrir aux personnes présentes sont offerts par Monsieur le Maire.

Les paiements de repas pour des conjoints de membres de la Commission action sociale, au tarif de 30 € par repas sont à recouvrer. Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recouvrement.

*Madame Anne-Marie Anstett, en raison d'autres obligations, quitte la séance à 18h45.*

*Monsieur Eddy Lacroix, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rejoint la séance du Conseil à 18h50.*

## **6. Comptes-Rendus de réunions / Informations diverses**

- **SIVOS** : Monsieur Jean Philippe Curnillon, Conseiller municipal, et Président du SIVOS informe que la direction académique des services de l'éducation nationale souhaite que les inscriptions des nouveaux scolarisés soient prises par les Communes, plutôt que par les établissements scolaires.

Le SIVOS, a débattu de ce sujet, lors de sa dernière réunion et a admis la logique que les inscriptions scolaires soient prises par le SIVOS pour le groupement scolaire. Le Président, Monsieur Jean-Philippe Curnillon cite la charge supplémentaire de travail, et la nécessité pour la secrétaire du SIVOS de se former sur une application dédiée. Cette décision fait suite à la réaction des 4 maires des communes du SIVOS, qui ont, d'un commun accord souhaité se tourner vers le SIVOS pour cette tâche, le SIVOS ayant compétence pour le faire.

- **SICTOM** : Madame Marie-Odile Ramelet, 3<sup>e</sup> adjointe de la Commune, et déléguée au SICTOM, informe de sa participation à la réunion du conseil syndical du SICTOM le 2 décembre 2025, et donne quelques informations :

Le montant de la Redevance de l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est inchangé pour 2026. Le four d'incinération est, souvent en panne, en raison de présence de bombes de protoxydes d'azote. La chaîne de tri (SYDOM) est très vieillissante, et nécessitera des travaux.

L'usine de traitement des bio déchets se trouve à Dole, une réflexion est menée pour trouver une plateforme de compostage aux alentours de Lons.

La vente des composteurs individuels se poursuit. Les foyers désirant en acheter un peuvent s'inscrire en mairie.

Le SICTOM pour son engagement dans la démarche de recyclage, a bénéficié d'une subvention de l'ADEME. Le nombre de filières de tri augmente, ainsi que la démarche Low Tech (ateliers Repair café, vêtements seconde main...).

- **Aménagement du Jardin du Clos** : une réunion s'est tenue dernièrement pour faire un point sur l'état d'avancement du dossier (voir Compte-Rendu du C.P.I.E.).

### **Informations diverses :**

- **Salle des fêtes :**

Une demande est faite pour la soirée du Nouvel An. Il est décidé de ne pas la louer à cette date, car personne ne peut assurer l'état des lieux d'entrée et de sortie.

- **EPAGE :**

Monsieur le Maire informe que le technicien, Monsieur Benoit Outrey, rencontrera, mercredi 10 février 2025, deux propriétaires privés (Monsieur Gérard Nicolas, et Monsieur et Madame Jean-Paul Bassard) pour présentation des conventions de re-méandrement du SEDAN.

- SOCOTEC :

La SOCOTEC a remis son rapport de vérification des installations extérieures. Un rendez-vous a eu lieu avec le responsable de l'entreprise : Monsieur Liegeon. Il cite, sur ce rapport, des points peu impactants alors que des points de vigilance sur le plan de la sécurité méritent d'être contrôlés. La SOCOTEC reprogrammera une visite début d'année 2026 pour compléter son rapport.

- Réseau fibre optique :

Le réseau téléphonique traditionnel est sur le point de disparaître (entre 2026 et 2028). Le réseau cuivre va être retiré après 2030. Celui-ci est remplacé par le nouveau réseau public de fibre optique qui dessert déjà notre commune.

Les abonnés qui ne souhaitent pas une connexion internet, doivent faire raccorder leur logement à la fibre pour maintenir une connexion téléphonique. Pour vous accompagner dans vos démarches, une rencontre avec les opérateurs a lieu le mercredi 21 janvier 2025. Une communication a été faite (affichage, mailing, Intramuros). Pour toute question, vous pouvez contacter ce numéro 03 39 97 97 97 (Prisme).

- Réunion d'information portant sur les élections municipales organisée par la Préfecture :

Monsieur Eddy Lacroix, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe avoir assisté le 5 décembre dernier à une présentation des directives pour les prochaines élections municipales. Il en donne les grandes lignes :

- Le scrutin de liste paritaire est étendu aux communes de moins de 1000 habitants
- **Tirage au sort des numéros de panneaux d'affichage** (uniquement dans les communes où 2 listes ou plus seront candidates).

- **Fin du panachage** : les bulletins de vote seront nuls si adjonction ou suppression de noms ; modification de l'ordre de présentation des candidats ; ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un État membre de l'UE autre que la France.
- **Élection acquise dès le premier tour** si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. **Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour.**

- **Il n'est plus de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour :**

- les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour.

- une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour.

- **Le conseil municipal est complet ou réputé complet** et peut procéder à l'élection du maire et des adjoints dès lors qu'il a au moins :

Pour une commune De 500 à 999 hab. :

Effectif légal	15
Incomplétude acceptée	Au minimum 13 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 17 candidats

- La commission de contrôle de la liste électorale.

La commission est composée de 3 délégués désignés pour examiner les opérations d'inscription et de radiation opérés par le Maire. Elle doit se réunir 1 fois par an pour les années sans élection, et entre 21<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

La réunion de la commission se tiendra mardi 16 décembre 2025 et réunira Monsieur Christian Messager, conseiller municipal pour la Commune, Monsieur André Gay pour l'Administration, Monsieur Yves Ramelet pour le Tribunal.

- Site de la médiathèque intercommunale :

Monsieur Eddy Lacroix, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et Vice-président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, informe les élus que le site est fermé en raison des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement des espaces (il rappelle rapidement le financement et les grands principes de ce projet), mais une activité est maintenue dans les locaux du Colombier des arts. Il y a toujours possibilité d'emprunter des livres, avec une offre moins importante que celle habituelle. Les deux premières salles du Colombier sont donc utilisées pour l'activité de lecture publique durant la durée des travaux par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 19H30.

---

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

*Le Maire  
Président de séance,*



Daniel BONDIER

*La 3e adjointe au Maire  
Secrétaire de séance,*

Marie-Odile RAMELET